



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question écrite n° 114306

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la création de l'Assemblée du Sport en septembre 2011. Des millions de Français pratiquent une activité sportive régulièrement, le sport professionnel occupe désormais une place privilégiée en matière de communication mais aussi en tant qu'activité économique. Les affaires affligeantes liées au dopage ou la triste aventure de l'équipe de France de football en Afrique du Sud, lors de la dernière Coupe du monde, ont montré les fragilités du modèle sportif français et la nécessité d'une réforme en profondeur de sa gouvernance. Le rôle de cette assemblée est donc fondamental afin d'aider à préparer l'avenir de tout le mouvement sportif français. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions sur la représentation des collectivités territoriales qui, par leur rôle au quotidien, accompagnent l'ensemble des pratiques sportives par la construction et l'entretien des équipements sportifs de proximité et par les subventions accordées aux clubs sportifs.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114306

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7569

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)